



MOTION D'ACTUALITÉ PRÉSENTÉE PAR LE BUREAU RÉGIONAL RENTÉE SOCIALE : LE GOUVERNEMENT FAIT FAUSSE ROUTE LA CFDT ÎLE-DE-FRANCE EXIGE DE LA JUSTICE SOCIALE

La rentrée est marquée par un début de reprise économique. En Île-de-France, l'emploi salarié est ainsi en hausse de 2,2% sur un an. Dans le même temps, des décisions budgétaires gouvernementales injustes pénalisent les plus fragiles et risquent de creuser les inégalités sociales et territoriales. Par ailleurs, les ordonnances sur le code du travail, déséquilibrées et en faveur du patronat, ne font pas le choix du renforcement du dialogue social en entreprise.

La réduction des contrats aidés, dont le nombre passerait de 31 740 à 29 325 en Île-de-France, et la baisse brutale des APL, qui toucherait 600 000 ménages franciliens, répondent à une simple volonté d'économie budgétaire.

Dans les fonctions publiques, c'est le prisme budgétaire qui inspire principalement les décisions : gel de la valeur du point d'indice, rétablissement du jour de carence, menace de remise en cause du calendrier PPCR (Parcours professionnels Carrières Rémunérations).

Les premières mesures sur l'école, déconnectées des enjeux actuels, reposent sur un passéisme conservateur, contraire aux revendications de la CFDT qui porte l'idée d'une école pour toutes et tous. La réforme à venir de l'accès à l'université devra obéir à d'autres logiques.

S'agissant de la hausse annoncée du taux de CSG de 1,7%, c'est une perte de pouvoir d'achat que subiront les retraités dont les revenus sont supérieurs à 1 200 € par mois. Ces derniers sont loin d'être des nantis, quoi qu'en disent certains ! Le congrès soutient ici la revendication de l'UCR CFDT : pour une CSG universelle et équitable.

Concernant les ordonnances Travail, malgré quelques avancées, comme la revalorisation de l'indemnité de licenciement, obtenue par la CFDT dans la concertation, les syndicats CFDT d'Île-de-France, réunis en congrès les 21 et 22 septembre à Paris, expriment leur désaccord sur le contenu des ordonnances.

Ils contestent en particulier que le périmètre pour évaluer les difficultés économiques d'une entreprise qui appartient à un groupe soit dorénavant fixé au plan national. Ils dénoncent également les mesures présentées comme étant des « ruptures conventionnelles collectives » car celles-ci vont permettre à nombre de ruptures d'échapper aux règles de licenciement économique.

Dans les petites entreprises, ce projet déséquilibré est marqué par des mesures dangereuses qui peuvent augmenter les fractures entre petites et grandes entreprises.

Ainsi, ils ne peuvent accepter que le renforcement de la négociation d'entreprise ne soit pas accompagné des moyens nécessaires pour que celle-ci soit partout équilibrée et loyale. La possibilité laissée à l'employeur de négocier sans un élu syndiqué ou mandaté dans les moins de 50, et pire, le pouvoir unilatéral accordé à l'employeur dans les TPE de moins de 20 salariés, assorti d'une pseudo-consultation des salariés dont le lien de subordination n'est pas rééquilibré par une organisation collective, traduit une conception dépassée du pouvoir patronal dans l'entreprise et éloignée d'un système de codécision que la CFDT portait dans ses propositions.

En conséquence, les syndicats CFDT d'Île-de-France, réunis en congrès les 21 et 22 septembre à Paris, demandent à l'Union régionale CFDT d'Île-de-France de :

- Mener des actions innovantes sur le territoire francilien, notamment à destination des entreprises de moins de 50 salariés. Une seule et unique réponse doit être apportée à ces salariés : l'adhésion et l'engagement dans une organisation syndicale pour construire la dimension collective du travail. Il faut donc être à leurs côtés ;
- Amplifier la mobilisation pour le rassemblement du 3 octobre 2017 afin de montrer la force de la CFDT, sa détermination pour le développement du dialogue social et de construire un rapport de force nécessaire pour peser fortement sur les prochaines réformes annoncées ;
- Soutenir les syndicats des Fonctions Publiques d'Île-de-France dans leur mobilisation le 10 octobre, pour peser sur le rendez-vous salarial ;
- Prendre part à l'organisation de la journée confédérale de rencontre des salariés, le 9 novembre 2017, afin de leur montrer comment la CFDT peut leur être utile ;
- Rencontrer les équipes syndicales du privé et du public pour débattre et échanger.